

SIVRY

**VIDE
GRENIER**



De 06H00 à 18H00

5 € l'emplacement de 5 mètres (1 café/brioche offert par exposant)



**DIMANCHE
28 MAI 2017**

Buvette et restauration sur place

CONTACT : MPT Sivry
16 rue de l'Étang - 54610 SIVRY
Carole Gourlia : 06 32 50 99 04
Mail : brocantesivry54610@outlook.fr



Aucune inscription ne sera enregistrée sans : son règlement à l'ordre de MPT Sivry ou en espèces, et une copie recto-verso de la pièce d'identité. Pour les professionnels : joindre aussi une copie du R.C. Merci de votre compréhension.



INSCRIPTION VIDE GRENIER SIVRY (54 610) - DIMANCHE 28 MAI 2017

Nom et Prénom : _____
Adresse : _____
Tél. : _____ - Adresse mail : _____@_____

Je choisis la taille de mon emplacement par tranche de 5 mètres : _____ m
(5 € par 5m), je paie donc la somme de : _____ €

Attention les modules mesurent 5m x 2m50, pensez à réserver un emplacement adapté pour votre véhicule si nécessaire (sinon parking à proximité).

J'atteste ne pas avoir déjà participé à au moins deux vide-greniers cette année civile.

DATE ____/____/2017 SIGNATURE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SIVRY

**VIDE
GRENIER**



De 06H00 à 18H00

5 € l'emplacement de 5 mètres (1 café/brioche offert par exposant)



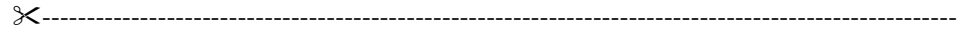
**DIMANCHE
28 MAI 2017**

Buvette et restauration sur place

CONTACT : MPT Sivry
16 rue de l'Étang - 54610 SIVRY
Carole Gourlia : 06 32 50 99 04
Mail : brocantesivry54610@outlook.fr



Aucune inscription ne sera enregistrée sans : son règlement à l'ordre de MPT Sivry ou en espèces, et une copie recto-verso de la pièce d'identité. Pour les professionnels : joindre aussi une copie du R.C. Merci de votre compréhension.



INSCRIPTION VIDE GRENIER SIVRY (54 610) - DIMANCHE 28 MAI 2017

Nom et Prénom : _____
Adresse : _____
Tél. : _____ - Adresse mail : _____@_____

Je choisis la taille de mon emplacement par tranche de 5 mètres : _____ m
(5 € par 5m), je paie donc la somme de : _____ €

Attention les modules mesurent 5m x 2m50, pensez à réserver un emplacement adapté pour votre véhicule si nécessaire (sinon parking à proximité).

J'atteste ne pas avoir déjà participé à au moins deux vide-greniers cette année civile.

DATE ____/____/2017 SIGNATURE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIER SIVRY

La manifestation dénommée « Vide-grenier » organisée par MPT La Natagne se déroulera le **dimanche 28 mai 2017** de 06H00 à 18H00. Elle est réglementée par le code de commerce art. L-310-2 et est considérée comme une « vente au déballage ».

Le Vide-grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels (hors produits alimentaires). Les participants devront retourner à l'adresse postale indiquée le coupon d'inscription dûment rempli, accompagné du paiement correspondant à leur réservation. Il leur sera envoyé par mail un accusé de réception de leur inscription.

Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'empêchement (pour quelle que raison que ce soit).

L'entrée se fera uniquement par la "Grande rue" au carrefour de Belleau/Bratte/Moivrons.

L'installation des stands devra se faire de **06h00 à 08h00**. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide-grenier.

Les véhicules sont autorisés à rester sur les emplacements à la seule condition qu'ils n'empiètent pas sur l'emplacement voisin ni sur l'allée centrale, afin notamment de permettre l'accès aux véhicules de secours.

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Pour des raisons de sécurité, les organisateurs ne pourront accepter les exposants qu'en fonction des places disponibles.

Les enfants-exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Les participants seront inscrits sur un registre qui sera transmis à la Préfecture dès la fin de la manifestation.

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. L'Association se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures, ...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIER SIVRY

La manifestation dénommée « Vide-grenier » organisée par MPT La Natagne se déroulera le **dimanche 28 mai 2017** de 06H00 à 18H00. Elle est réglementée par le code de commerce art. L-310-2 et est considérée comme une « vente au déballage ».

Le Vide-grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels (hors produits alimentaires). Les participants devront retourner à l'adresse postale indiquée le coupon d'inscription dûment rempli, accompagné du paiement correspondant à leur réservation. Il leur sera envoyé par mail un accusé de réception de leur inscription.

Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'empêchement (pour quelle que raison que ce soit).

L'entrée se fera uniquement par la "Grande rue" au carrefour de Belleau/Bratte/Moivrons.

L'installation des stands devra se faire de **06h00 à 08h00**. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide-grenier.

Les véhicules sont autorisés à rester sur les emplacements à la seule condition qu'ils n'empiètent pas sur l'emplacement voisin ni sur l'allée centrale, afin notamment de permettre l'accès aux véhicules de secours.

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Pour des raisons de sécurité, les organisateurs ne pourront accepter les exposants qu'en fonction des places disponibles.

Les enfants-exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Les participants seront inscrits sur un registre qui sera transmis à la Préfecture dès la fin de la manifestation.

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. L'Association se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures, ...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.